



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les dix-sept novembres, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Danielle CLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

8 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick

1 membre représenté : Florane DIAKITE (représentée par Cyrille FONTANEZ)

1 membre excusé : Yannick DURAND

Anthony DIPALO est désigné secrétaire de séance.

L'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 août 2025 et du 29 septembre 2025 est reportée au prochain conseil municipal.

1/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Elodie BARRET, présidente de la commission « Associations, fêtes et cérémonies » présente la délibération et le tableau de proposition des attributions de subventions qui a été travaillé avec les membres de la commission. Les montants sont les mêmes que pour l'année précédente et ils restent symboliques car les associations fonctionnent avec leurs propres manifestations et adhérents.

Il convient de définir le montant attribué à chacune des associations, sachant que les crédits ont été prévus au budget 2025.

Annick ROBIN pose la question d'une possible augmentation des subventions. Elodie BARRET explique que ces chiffres sont ajustés depuis plusieurs années. Annick ROBIN dit que depuis qu'elle est élue, il n'y a pas eu d'augmentation. Anthony DIPALO ajoute que le budget a même diminué. Christophe CHALOIN demande si une association a fait une demande d'augmentation et Elodie BARRET répond que personne ne s'est plaint des sommes. Annick ROBIN rappelle aussi que le principe de fonctionnement des associations est l'autofinancement. Elodie BARRET ajoute que la Commune donne parfois des aides supplémentaires de façon exceptionnelle, mais les associations sont actives. Elles ne comptent pas sur la Mairie pour avoir des financements, comme toutes les associations dans les autres communes.

Elodie BARRET présente ensuite un à un le cas de chaque association et la somme proposée. Rochefort Patrimoine serait celle qui aurait le plus besoin d'une augmentation car ils n'ont pas de rentrée d'argent

via des animations. Les élus évoquent notamment le cas de l'évènement des 24h de Rochefort, où malgré les animations il n'y a pas eu de bénéfice car elles ont servi à financer le coût de la stèle (environ 1000€), cela a donc juste réduit les dépenses. Annick ROBIN rappelle aussi que la Commune a également aidé l'association pour cet évènement, et qu'au final il est positif que les associations soient financièrement autonomes. L'association sportive est celle qui fonctionne le mieux sur le plan financier.

Elodie BARRET souligne le fait que la mise à disposition gratuite de lieux pour les associations les aide à ne pas avoir besoin de demander plus de subventions. Guillaume FRANDON-MOTTET rappelle aussi que le but d'une association n'est pas de faire de l'argent et que la Mairie est présente en tant que facilitateur dans les besoins et locaux et c'est déjà très bien pour une association.

En présentant le cas de l'Amicale des Donneurs de Sang, Elodie BARRET souligne le fait que nous sommes l'une des seules communes à le subventionner et que l'association a exprimé sa reconnaissance.

Guillaume FRANDON-MOTTET demande où en est la situation par rapport au barnum qui sera mis à disposition par l'Agglo à la commune. Danielle CLEMENT répond qu'il a été demandé et que l'on attend encore sa livraison.

Madame le Maire propose de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'attribuer aux Associations ci-dessous une subvention d'un montant de :

Subventions 2025	
ADMR – association locale Chatuzange le Goubet	350,00 €
USS - Union Sportive Samsonnaise	150,00 €
Comité de Défense de l'Environnement – Rochefort-Samson	150,00 €
Comité des Fêtes – Rochefort-Samson	150,00 €
Rochefort Patrimoine – Rochefort-Samson	150,00 €
A.C.C.A – Rochefort-Samson	150,00 €
Club des Amis du Bel Age – Rochefort-Samson	150,00 €
Atelier Pictural de la Guillardière – Rochefort-Samson	150,00 €
Amicale Laïque des Ecoles de Rochefort-Samson	150,00 €
B.B.R.M.	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bourg de Péage et Canton	80,00 €
Croix rouge	100,00 €

Prévention Routière	72,00 €
ADVA Paroisse St Pierre des Monts du Matin	70,00 €
Amicale du Personnel des communes du Canton	30,00 €
TOTAL	2 002,00 €

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour le versement de ces subventions.

2/ DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU RESTANT DE FOND DE CONCOURS 2024-2026 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLOMERATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Rochefort-Samson bénéficie d'un fond de concours de la part de Valence Romans Agglo, dont une partie des fonds a déjà été sollicitée dans le cadre des travaux de mise en conformité de la filière d'assainissement autonome du camping de Combe d'Oyans, et qu'il reste environ 10 000€ à attribuer rapidement au risque de voir l'enveloppe restante devenir indisponible (de par les délais). Après prise de renseignements auprès des services de Valence Romans Agglo sur l'éventualité d'attribuer ce restant au projet de la Maison Médicale, il a été confirmé que ce projet peut prétendre au fonds de concours. Elle propose donc de délibérer pour solliciter le restant de fond de concours en ce sens.

Considérant que la Commune disposait originellement d'une enveloppe d'un montant de 58 797€ dans le cadre de ce fond de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 abstention (CHALOIN Christophe) :

- **DE SOLLICITER** un fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo pour un montant de 9 797,00 €,
- **D'AUTORISER** madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fonds de concours.

3/ PRESENTATION DES RAPPORTS 2024 ETABLIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte.

Madame le Maire présente les 3 rapports annuels 2024, établis par Valence Romans Agglo, concernant le service gestion des déchets, assainissement collectif et assainissement non collectif et eau potable, envoyés par mail en amont aux élus.

Annick ROBIN signale que le plus massif des rapports, concernant l'eau potable, n'est pas parvenu à certains élus (probablement bloqué par son volume par les boites mails). Elodie BARRET décrit rapidement son contenu. Danielle CLEMENT rappelle que le Conseil municipal n'a pas à voter ces rapports, il en prend simplement acte par délibération.

Il est convenu avec les élus d'une autre méthode d'envoi à l'avenir pour les fichiers volumineux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports sur la qualité du service 2024
- de prévention et de gestion des déchets
- de l'assainissement collectif et non collectif
- de l'eau potable

Etablis par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo.

- **PRECISE** que ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire pour le versement de ces subventions.

4/ CREATION D'UNE ENTENTE AVEC VALENCE ROMANS AGGLO RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PRESTATION DE SERVICES DANS LE CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Madame le Maire expose que Valence Romans Agglo est un territoire particulièrement exposé aux risques majeurs naturels et technologiques, et l'ensemble de ses communes membres ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car elles sont toutes au moins exposées à un risque majeur. L'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) est rendue obligatoire par la loi Matras du 25 novembre 2021, pour les intercommunalités, dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PICS de Valence Romans Agglo sera arrêté à la fin de l'année 2025.

Les objectifs du PICS sont d'organiser la solidarité intercommunale face aux situations de crise et d'assurer la continuité d'activité des compétences communautaires. Afin d'organiser la solidarité intercommunale, le PICS doit comprendre un inventaire des moyens de toutes les communes membres et des moyens propres de l'Agglo et préciser les conditions de mutualisation de ces différents moyens.

Valence Romans Agglo a décidé de mettre en place une entente entre elle-même et les 54 communes la composant, par voie de convention, avec pour objectif de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre de prestations de services (humains, matériels et bâtimementaires) entre les 54 communes du territoire et l'Agglo, au profit d'une ou plusieurs communes sinistrées par une situation de crise majeure. Valence Romans Agglo assurera la coordination des moyens mutualisés en cas d'activation du PICS.

L'entente porte sur les missions suivantes :

- L'alerte et l'information de la population ;
- La protection et le soutien de la population ;
- L'hébergement et le ravitaillement de la population ;
- La protection des biens et de l'environnement ;
- La mise en place du retour à la normal : déblaiement, nettoyage, aide aux sinistrés...

Les moyens faisant partie de l'entente sont recensés dans le PICS. Ces moyens sont mutualisables uniquement en cas d'activation du PICS. La gouvernance de l'entente sera assurée par une conférence qui sera composée d'un représentant de chaque collectivité, désigné par chaque organe délibérant. Elle se réunira au minimum une fois par an et chaque fois qu'elle le juge nécessaire et aura compétence pour connaître et discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à l'objet de l'entente. L'entente est constituée entre les membres pour une durée de 5 ans.

Annick ROBIN dit qu'elle pensait que la Commune avait déjà mis en place ces mesures. Danielle CLEMENT lui répond que ce que nous avons déjà, c'est un PCS (plan communal de sauvegarde), en cours de rédaction. Elle explique l'intérêt particulier du PICS pour Rochefort-Samson, en donnant l'exemple de l'épisode de la grêle. Ce qui avait été prêté lors des événements sera désormais automatiquement garanti dans la mise à disposition par le PICS.

Un point est fait sur le PCS : les élus listent les éléments à terminer (inventaire, liste des personnes vulnérables...). Son achèvement est classé comme un des projets prioritaires pour les semaines à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de l'entente entre Valence Romans Agglo et les 54 communes la composant, relative à la mise en œuvre de prestation de services (humains, matériels et de locaux) dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'entente ;
- **AUTORISE et MANDATE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

5/ Questions Diverses

***Participation obligatoire au financement de la protection sociale complémentaire santé (délibération à prévoir) :**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, notamment le risque santé. Plusieurs modalités sont possibles, à choisir via une délibération. Celle-ci a été préparée et sera présentée lors du prochain Conseil, avec les modalités choisies, mais il faut d'abord obtenir l'avis favorable du CST (Comité social territorial) qui se réunit le 16-12-2025.
- Cyrille FONTANEZ explique plus en détail pourquoi ce système se met en place, notamment la question des contrats labélisés que les agents intéressés pourront souscrire auprès de divers assureurs (l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales). Danielle CLEMENT indique qu'il y a une très longue liste de contrats labélisés.
Cyrille FONTANEZ explique que ce sujet a été travaillé en Commission Ressources Humaines et qu'il sera proposé une participation de 15 euros par mois et par agent sur une mutuelle labélisée.
- La délibération sera soumise au vote au prochain conseil, qui sera programmé après la réunion du CST. Elle doit être prise avant 2026.

***Loyers impayés du restaurant LE SAMSONNET :**

- Danielle CLEMENT explique que le propriétaire actuel du restaurant (locataire des murs) a plusieurs loyers impayés, et les derniers l'ont été en retard. En mars 2025, ce problème avait donné lieu à une intervention d'un huissier de justice pour régulariser la situation, mais depuis les impayés ont repris. Plusieurs mesures ont été prises par la Commune : les 03/10 et 07/11, deux courriers de rappel ont été envoyés. A la date du Conseil, le mois de juin est toujours impayé, le mois de septembre a été payé en octobre avec un mois de retard, le mois d'octobre est lui aussi impayé et le mois de novembre est en attente de paiement (mais le propriétaire a jusqu'à la fin du mois pour le faire, il est encore dans la limite légale pour ce mois-là).
- Claude ORARD demande ce que fait le Trésor Public face à cette situation. Cyrille FONTANEZ explique que le Trésor Public est responsable de l'envoi des loyers au locataire et de leur recouvrement, mais rappelle aussi que la Commune doit surveiller le dossier car ils agissent de leur côté sans particulièrement nous tenir informés.
- Danielle CLEMENT demande au Conseil Municipal son avis sur la marche à adopter, et notamment sur la possibilité d'appeler à nouveau l'huissier de justice et dans ce cas passer par une délibération. Claude ORARD demande si c'est bien à la Commune d'appeler l'huissier. Danielle CLEMENT et Cyrille FONTANEZ lui répondent que oui. Cependant, ils précisent que le paiement des frais d'huissier sera à la charge du locataire. Danielle CLEMENT explique qu'elle tenait à aborder la question ce soir car il ne faut pas laisser glisser la situation, les élus valident.
- Le Conseil fait le point sur la situation du restaurant et des solutions possibles pour les impayés de loyer. Danielle CLEMENT demande si les élus sont d'accord pour préparer une nouvelle intervention d'huissier de justice. Personne ne s'y oppose et Cyrille FONTANEZ, Lydie CHANTEPY et Claude ORARD expriment leur accord.

***Vœux du Maire :**

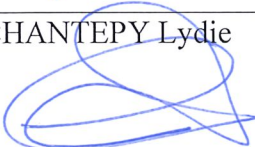
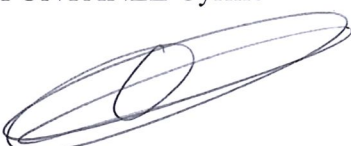
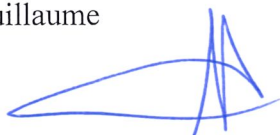
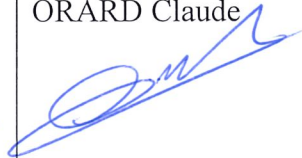
- La date prévue pour les vœux du Maire est le 23 janvier 2026.

***Chantier de la Maison Médicale :**

- Christophe CHALOIN demande à ce qu'on lui fournisse une copie des comptes-rendus de chantier de la maison médicale. Danielle CLEMENT et les adjoints lui répondent que pour raisons RGPD, les documents ne sont pas censés sortir de la Mairie mais qu'il est libre de venir les consulter sur place sans faire de photocopie.

Le Prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 18 décembre 2025 (nécessité de se réunir après la réunion du CST du 16/12/2025).

Suivent les signatures des membres présents

BARRET Chantal 	BARRET Elodie 	BENOKBA Gilles
CHALOIN Christophe 	CHANTEPY Lydie 	COMBET Chantal
DIAKITE Florane <i>Représentée</i>	DIPALO Anthony 	DURAND Yannick <i>Excusé</i>
FONTANEZ Cyrille 	FRANDON MOTTET Guillaume 	ORARD Claude 
ROBIN Annick		

Rappel des Délibérations prises lors de la présente séance :

2025-11-01/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2025-11-02/ DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU RESTANT DE FOND
DE CONCOURS 2024-2026 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE
ROMANS AGGLOMERATION
2025-11-03/ PRESENTATION DES RAPPORTS 2024 ETABLIS PAR LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO
2025-11-04/ CREATION D'UNE ENTENTE AVEC VALENCE ROMANS AGGLO
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PRESTATION DE SERVICES DANS LE
CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Le Maire,
Danielle CLEMENT